



Viol sur mineur urgent!!!!

Par **gabykent**, le **03/04/2012 à 18:19**

Bonjour, j'ai besoin de conseil d'un expert, je suis étudiant en droit et dans le cadre d'un devoir on me demande de "jouer au juges": donc je doit attribuer une peine pour un dossier. les faits: un homme 40 ans, a commis une agression sexuelle ainsi qu'un viol sur une mineur de 14 ans durant 3 ans (la mère de l'homme gardait la jeune fille, les faits se passaient durant la sieste). examen psychologique nous dit qu'il est tout à fait capable de discernement alors que tous ses proches affirment qu'il est handicapé mental. il a un casier vierge, a avoué directement les faits, regrette, les faits s'étant déroulés il y a dix ans il n'a jamais recommencé. la peine max est de 20 ans: s'applique-t-elle ici ou non? du fait de son vieux âge (66 ans donc pour se réinsérer ça va pas être top, le fait qu'il est un casier vierge et qu'il a avoué directement..)

Faites quand même attention à l'orthographe...

Par **pat76**, le **07/04/2012 à 16:19**

Bonjour Combien d'experts psy ont vu le prévenu? Par ailleurs, au vu de la peine, c'est en Cours d'Assise que cela se passe normalement, donc il y a des jurés. Circonstance aggravante, mineur de moins de 15 ans et les faits se sont déroulés pendant 3 ans. A prendre en compte l'âge du prévenu, l'ancienneté des faits, casier vierge, mais voir si la jeune victime a gardé des séquelles (psychiques) des actes commis. Une peine de 10 ans d'emprisonnement dont 5 avec sursis. (il y eu de la détention provisoire peut être?)